



## Succession après décès d'un parent

Par **violon65**, le 19/06/2013 à 11:08

bonjour,

Nous venons mon frère et moi d'hériter de notre mère qui était seule.

Elle était propriétaire d'une maison qu'elle prêtait à mon frère et cela depuis 20 ans alors même qu'il avait et qu'il a une bonne situation.

La maison se situe dans une région très touristique, elle fait environ 200 m2 avec jardin. Notre mère louait cette maison à mon frère 300 euros alors que la location "normale" est de 1200 euros environ.

Je m'estime lésée mais je n'ai rien dit lorsque notre mère était vivante pour ne pas la blesser. Aujourd'hui je voudrais qu'une certaine équité me soit appliquée. Que dois-je faire et cela est-il possible ?

Merci pour vos conseils

Par **cocotte1003**, le 19/06/2013 à 12:31

Bonjour, prenez votre propre notaire pour régler la succession, il défendra au mieux vos intérêts. Il sera certainement difficile de convaincre la partie adverse sans en passer par un jugement, cordialement

Par **tassisse**, le **20/06/2013** à **10:26**

bonjour ma belle mère a fait une donation de son vivant a mon mari et son frère sur un assurance vie dont l'épargne était atteinte de 31566 euros a partager entre les deux en sachant que 3 autres enfants ont été lésés du fait que depuis 40 ans ils étaient fâchés avec leur mère et lui ont fait beaucoup de mal pour ma belle mère elle avait que 2 fils qui comptait mon mari et son frère qui l'ont toujours visité elle n'était jamais seule ils s'en sont occupés jus qu'a sa mort qui hélas est arrive mars 2013 donc ces 3 cohéritiers se sont manifestés évidemment pour leur part d'héritage et nous envoie des courriers par secretaire notariale ils nous demandent les relevés bancaires de ma belle mère donc ma question est la suivante sur un des relevés la donation manuelle par virement apparait est-ce qu'au moment de la succession ils peuvent contester cette donation et en ont ils le droit ? la somme que leur a donné leur mère a été mise sur le compte que mon mari a ouvert et ensuite la moitié de cette somme c'est a dire un peu plus de 15000 euros a été donné a mon beau frère comme le désirais ma belle mère en refaisant un virement sur le compte de mon beau frère